



Délibération
N° 2024-047

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAN MARTINO DI LOTA

ESTRATTU DI E DELIBERAZIONI DI U CUNSIGLIU MUNICIPALE
DI A CUMUNA DI SAN MARTINU DI LOTA

OBJET : SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS

Date de la convocation : 31 octobre 2024

SEANCE DU 06 NOVEMBRE 2024

L'an DEUX MILLE VINGT-QUATRE et le SIX NOVEMBRE à dix-sept heures trente

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Mme PADOVANI Marie-Hélène**.

Présents : Mme PADOVANI Marie-Hélène, M. LEONARDI Bernard, Mme CASANOVA Nicole, M. BERTRAND Michel, Mme FORNESI Marie-Dominique, Mme MANDRICHI Marie-Paule, M. POLIFRONI Bruno, Mme LORENZI Thérèse, Mme FILIPPI Augusta, M. COVILLI Pierre-Antoine, Mme RAGAS Viviane, Mme SIGURANI Marielle, M. REVELLI Hervé, Mme VALERY-GRAZIANI Nathalie, M. SIGURANI Olivier.

Absents :

M. ROSSI Alain, M. PATRONE Etienne, M. CORMAT René-Pierre, M. GRAZIANI Jean-Charles, Mme MINICUCCI Audrey, Mme GHELARDINI Vanina.

M. PADOVANI Jean-Jacques a donné pouvoir à M. LEONARDI Bernard,

Mme NATALI Emmanuelle a donné pouvoir à Mme RAGAS Viviane.

Nbre de conseillers afférents à L'assemblée délibérante : 23	En exercice : 23	Présents : 15	Absents : 6	Représentés : 2
--	------------------	---------------	-------------	-----------------

Mme FORNESI Marie-Dominique a été nommée secrétaire.

Madame Le Maire rappelle que lors du vote du budget primitif, le Conseil Municipal a voté, dans sa séance du 9 avril 2024, une somme de 45 000 euros en subventions non affectées.

Lors des précédentes séances le Conseil Municipal a octroyé une somme totale de 31 000 euros.

Vu La demande déposée par la Directrice de l'Ecole Maternelle pour organiser avec la coopérative scolaire des activités de yoga, judo-gym et des créations artistiques, Madame le Maire propose au Conseil d'octroyer les aides suivantes :

Nom de l'Association	Montant de la subvention	Objet de l'Association
Coopérative scolaire Ecole Maternelle	2 000 €	Yoga, judo-gym, créations artistiques

La proposition de Madame Le Maire est mise en délibéré

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

Pour : 17	Contre : 0	Abstention : 0
------------------	-------------------	-----------------------

DÉCIDE

- ✓ D'adopter la proposition de Madame Le Maire,
- ✓ De verser la somme octroyée à la Coopérative scolaire de l'Ecole de Pietranera.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus
Le Maire, Madame Marie-Hélène PADOVANI

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-212003057-20241106-2024-062-DE

Accusé certifié exécutoire

Reception par le préfet : 12/11/2024